

## XXII. SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PROJET

Tableau 127 : Synthèse des mesures proposées dans le cadre du projet éolien de la Cerisaie

Référence de la mesure	Type de mesure	Impact à corriger ou intérêt de la mesure	Impact résiduel	Description de la mesure	Coût estimatif
Mesure E1	Mesures d'Évitement	Risque de destruction et altération d'habitats d'espèces patrimoniales.	Faible	Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité et choix d'éoliennes de grand gabarit.	Intégré au développement du projet.
Mesure E2		Dérangement de la faune.	Très faible	Adaptation calendaire des travaux.	Intégré au chantier.
Mesure R1	Mesures de Réduction	Attractivité des éoliennes pour la faune.	Négligeable	Maintien d'habitats peu favorables à la faune directement en-dessous des éoliennes.	Intégré au chantier.
Mesure R2		Attractivité des éoliennes pour la faune.	Négligeable	Limitation de l'éclairage nocturne au niveau des éoliennes.	Intégré au chantier.
Mesure R3		Risque de mortalité par collision pendant la fauche et la moisson (rapaces diurnes et grands échassiers).	Très faible à faible (pour les espèces concernées)	Arrêt et mise en drapeau en journée des éoliennes lors des travaux agricoles de moisson et de fauche.	Perte de productible dépendante du nombre de jours d'arrêt.
Mesure R4		Risque de mortalité Chiroptères et avifaune migratrice nocturne.	Négligeable (Chiroptères) Très faible (avifaune)	Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes E01 ; E02 ; E03 ; E04 et E07 la nuit.	Difficilement estimable à l'heure actuelle selon le porteur de projets.
Mesure S1	Mesures de Suivi	Dérangement de la faune, risque de destruction d'espèces protégées.	Négligeable	Mise en place d'un coordinateur environnemental de travaux.	5 400 € HT.
Mesure S2		Mortalité par collision ou barotraumatisme.	Négligeable	Suivi de mortalité avifaune / Chiroptères les 3 premières années d'exploitation, puis une fois tous les 10 ans.	16 000 € HT par année de suivi, soit 48 000 € HT pour 3 ans. Puis 9 000 € HT tous les 10 ans. <b>Soit 66 000 € HT pour toute la durée d'exploitation du parc (env. 20 ans).</b>
Mesure S3		Adaptation des mesures d'arrêt. Limitation du risque de mortalité par collision ou barotraumatisme.	Négligeable	Suivi d'activité des Chiroptères en nacelle entre les semaines 14 et 43 les 3 premières années d'exploitation puis une fois tous les 10 ans.	~ 6 000 € HT / an pour le traitement, ~ 11 000 € HT en intégrant l'acquisition et l'installation du matériel la première année, soit ~ 23 000 € HT pour 3 ans. <b>Soit 45 000 € HT pour la durée d'exploitation du parc (env. 20 ans).</b>
Mesure A1	Mesures d'Accompagnement Biodiversité	Dérangement/Perte d'habitats ouverts en phase d'exploitation.	Positif	Valorisation de la biodiversité par la création/gestion de parcelles en jachère.	500 € / ha / an. La mesure prévoyant une surface de ~ 7 ha et les conventions avec les agriculteurs étant établies sur

Référence de la mesure	Type de mesure	Impact à corriger ou intérêt de la mesure	Impact résiduel	Description de la mesure	Coût estimatif
					20 ans, le coût total est estimé à <b>70 000 €</b> .
Mesure A2		Amélioration du succès reproducteur des Busards.	<b>Positif</b>	Protection des nids de Busards.	18 000 € HT pour un suivi de 3 années.
Mesure A3		Intégrer les agriculteurs à la conservation d'espèces d'oiseaux sensibles sur le site.	<b>Positif</b>	Sensibilisation des agriculteurs.	~ 1000 € HT / réunion, incluant l'échange en tant que tel et la préparation en amont. <b>Soit 2 000 € HT pour la durée d'exploitation du parc (env. 20 ans).</b>
Mesure A4		Risque de mortalité par collision pendant la fauche et la moisson (rapaces diurnes et grands échassiers).	<b>Positif</b>	Suivi de l'activité alimentaire des rapaces diurnes et grands échassiers pendant la fauche/moisson.	4 à 8 passages, soit entre 2 700 € et 5 500 € HT.
Mesure A5		Dérangement/Perte d'habitats en phase d'exploitation.	<b>Positif</b>	Suivi de l'activité de l'avifaune en période de nidification (4 passages / an), d'hivernage (3 passages / an) et de migration (4 passages / période migratoire / an) les 3 premières années d'exploitation du parc puis tous les 10 ans.	~ 9 600 € HT / an, soit 28 800 € HT. Puis ~ 9 600 € HT tous les 10 ans. <b>Soit 48 000 € HT pour toute la durée d'exploitation du parc (env. 20ans).</b>

Les mesures d'évitement permettent de limiter de manière significative les impacts bruts qui étaient susceptibles de porter atteinte aux populations d'espèces les plus sensibles.

Bien qu'il demeure un risque potentiel de mortalité par collision pour quelques espèces, ce risque a été maîtrisé au maximum, à travers notamment l'implantation d'un nombre limité d'éoliennes de grand gabarit et un écartement, dans la mesure du possible, des lisières de boisements et de haies.

Afin d'assurer un impact résiduel faible à négligeable pour la biodiversité, deux mesures de réduction sont proposées, qui visent à arrêter les éoliennes lors de la moisson/fauche, et les éoliennes sensibles (E01 ; E02 ; E03 ; E04 et E07) les nuits favorables à l'activité des Chiroptères. Ces mesures profitent à l'avifaune (rapaces diurnes, grands échassiers...), aux chauves-souris et, plus largement, aux migrants nocturnes, dont la majorité des cas de collision renseignés ont lieu pendant la migration automnale, qui se déroule essentiellement de nuit.

Il a été pris en compte l'intérêt de suivre l'activité des espèces potentiellement impactées, en complément d'un suivi de mortalité, pour conforter la cohérence écologique du projet, et anticiper d'éventuelles mesures correctives.

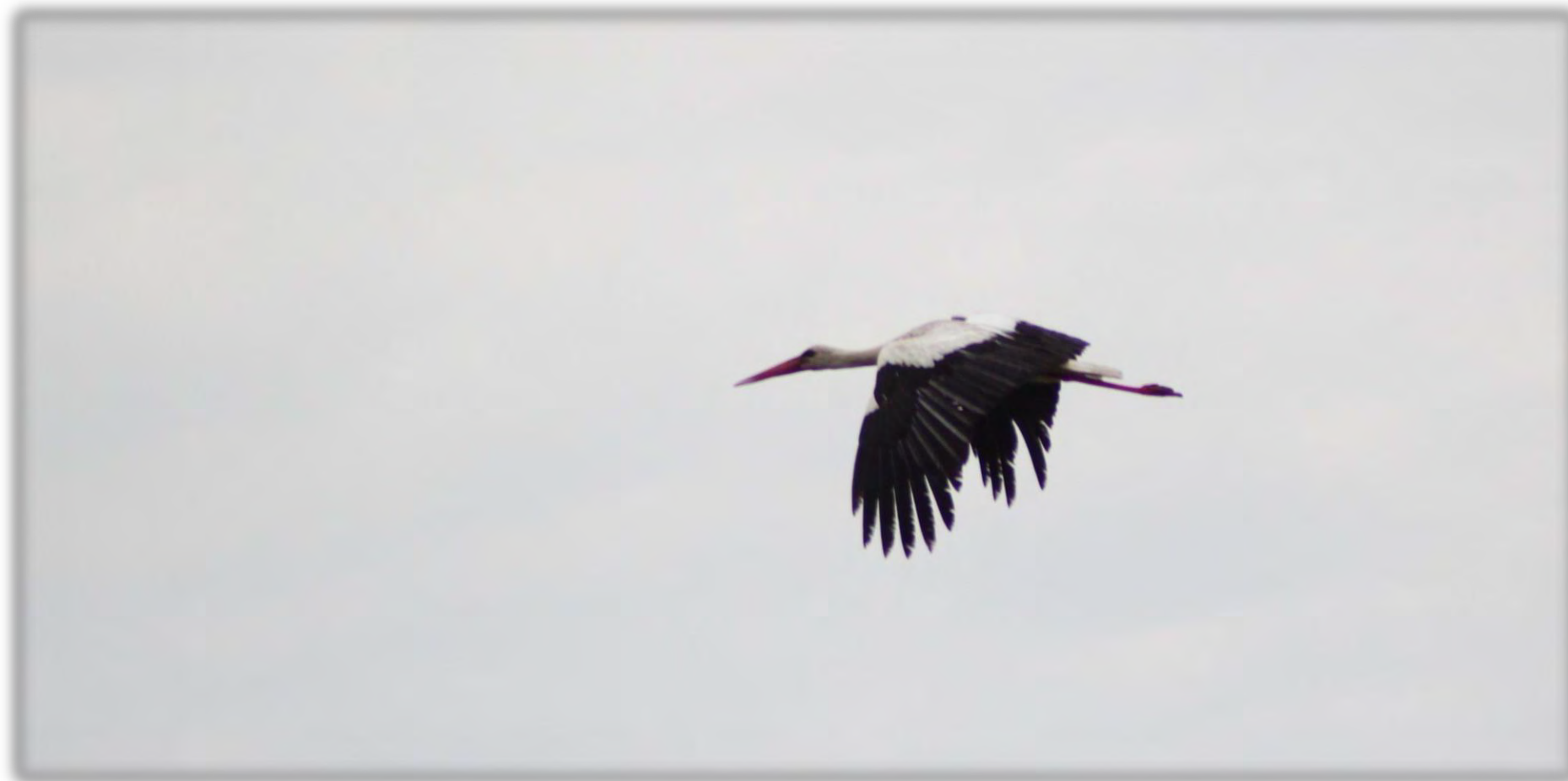
Enfin, 3 mesures d'accompagnement spécifiques (en-dehors des suivis) ont été proposées. Elles ciblent en priorité :

- la valorisation de la faune et de la flore des espaces ouverts, par le biais de la création et la gestion de jachères, dont les bénéfices environnementaux sont multiples à court terme ;
- le suivi et la protection des Busards à l'échelle locale, espèces patrimoniales menacées, et véritables auxiliaires naturels des agriculteurs ;
- la sensibilisation des acteurs locaux (amélioration des connaissances relatives aux Chiroptères et intégration des agriculteurs dans la dynamique de conservation des Busards).

Sur ce constat, on peut considérer raisonnablement que les impacts résiduels modérés à négligeables du projet ne sont pas susceptibles de remettre en cause la pérennité des espèces protégées. Ils sécurisent à l'inverse la préservation de ces taxons, en encadrant le suivi de leur activité en phase d'exploitation, en parallèle d'un suivi de mortalité plus conséquent que le suivi réglementaire, et en tirant les conséquences pertinentes de leur future analyse. Ils intègrent en outre plusieurs espèces non protégées, qui sont considérées comme patrimoniales, ce qui va au-delà des obligations réglementaires.

**Au regard de tous ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de déposer une demande de dérogation espèces protégées.**

## CHAPITRE 8 – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



Dans le cadre du projet de parc éolien de la Cerisaie (département des Deux-Sèvres), la société VOLKSWIND a confié au cabinet d'études NCA Environnement la réalisation du volet faune, flore et habitats naturels de l'étude d'impact.

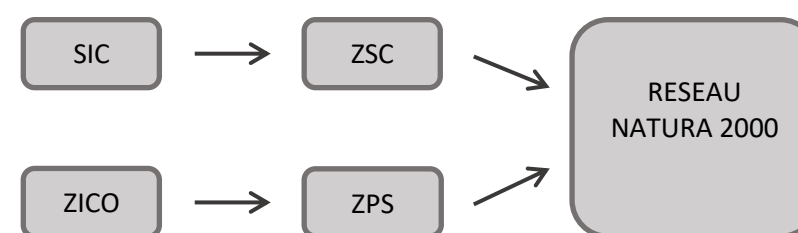
Plusieurs sites Natura 2000 sont situés dans l'aire d'étude éloignée du projet. Celui-ci est donc susceptible d'avoir une incidence sur ces derniers. Une étude des incidences du projet sur ces sites Natura 2000 doit donc être réalisée, au regard des objectifs de conservation, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats et les populations d'espèces de faune et flore sauvages dans un état de conservation favorable.

L'évaluation des incidences est une transcription française du droit européen. La démarche vise à évaluer si les effets du projet sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces sur les sites Natura 2000 concernés. Cette notion, relative à l'article R-414.4 du Code de l'Environnement, est différente de l'étude d'impact qui se rapporte à l'article R-122 du même code.

### XXIII. CADRE REGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitat (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).



Le réseau Natura 2000 en ex-région Poitou Charentes comprend 89 sites dont 5 marins. Il couvre ainsi 12,5 % du territoire terrestre régional et représente 20 % du réseau marin national (source : DREAL Poitou-Charentes). Tous sites confondus, on dénombre 212 espèces d'intérêt communautaire, soit 49 % de celles présentes en France, et 131 habitats d'intérêt communautaire, soit 50 % de ceux présents en France. La région occupe donc une place de premier rang dans la préservation de ces écosystèmes.

Les directives européennes n'interdisent pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, toutefois les articles 6-3 et 6-4 de la directive « Habitats » imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des États membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeures ;
- d'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- que l'État membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L.414-4 à 7 du Code de l'Environnement.

## XXIV. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaires, même s'ils sont protégés par la loi. En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation du site (non mentionnés au FSD), ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet. Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation et/ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux.

L'étude d'incidences est conduite en deux temps :

### ➤ *Evaluation simplifiée*

Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.

### ➤ *Evaluation complète*

Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis, si tel n'est pas le cas, de vérifier s'il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.

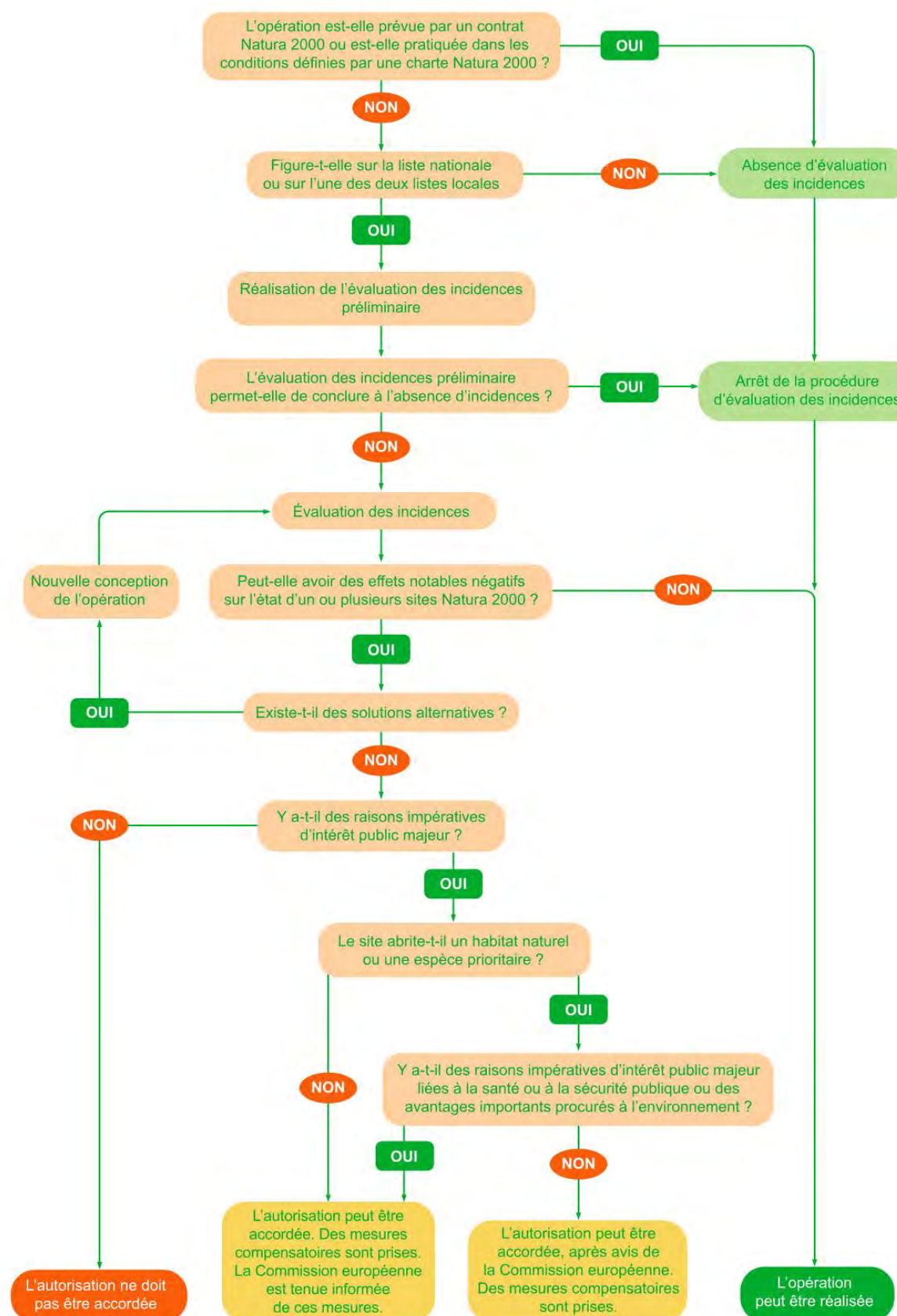


Figure 110 : Principes de l'évaluation des incidences Natura 2000

## XXV. PRESENTATION DU PROJET

---

L'Aire d'Etude Immédiate du projet de ferme éolienne de la Cerisaie se situe à cheval entre les communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle, dans le département des Deux-Sèvres (79), en région Nouvelle Aquitaine.

Le site du projet s'inscrit dans un contexte rural dominé par les cultures ouvertes. Deux petits cours d'eau effleurent l'AEI : la Belle, au nord-ouest, et la Béronne, au sud-est. Sur l'aire d'étude, on compte déjà deux parcs éoliens en activité, totalisant huit éoliennes : la ferme de Périgné au centre, et le parc du Teillat en limite nord.

Le projet de la ferme de la Cerisaie comprendra huit éoliennes de 4,2 MW, pour une puissance totale maximale de 33,6 MW.

La hauteur du moyeu sera de 112 m, avec un rotor de 136 m de diamètre (pales assemblées autour du moyeu). Les éoliennes atteindront ainsi une hauteur maximale de 180 m en bout de pale, pour un bas de pale à 44 m. Elles seront disposées en deux groupes, sur la partie sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (E01 à E03) et sur sa partie nord-est (E04 à E08).

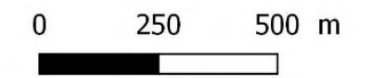
L'amplitude stricte du parc (d'un bout de pales à l'autre) atteindra environ 2,5 km du nord au sud, et environ 1,8 km d'est en ouest.

L'ensemble des éoliennes (les trois parcs cumulés) formeront cinq lignes globalement parallèles, sur un axe sud-ouest/nord-est (voir carte page suivante).

Projet de ferme éolienne de la Cerisaie - Emprise en phase exploitation



- Aire d'étude immédiate - AEI
- Zone d'implantation potentielle - ZIP
- Eoliennes du projet
- Eoliennes en activité
- Aménagements (accès, pans coupés, plateformes, fondations, réseau électrique et emprises des pales)



Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)  
Emprise en phase exploitation

N° CARTE - PER_N2000	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/20 000
COORDS - L93	DATE - 05/05/2020
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	



## XXVI. SITES NATURA 2000 PRIS EN COMPTE DANS L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire d'étude immédiate du projet. A une échelle plus vaste, on recense :

- trois Zones Spéciales de Conservation et une Zone de Protection Spéciale dans l'aire d'étude rapprochée (10 km) ;
- une ZSC et deux ZPS dans l'aire d'étude éloignée (20 km).

Tableau 128 : Sites Natura 2000 présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

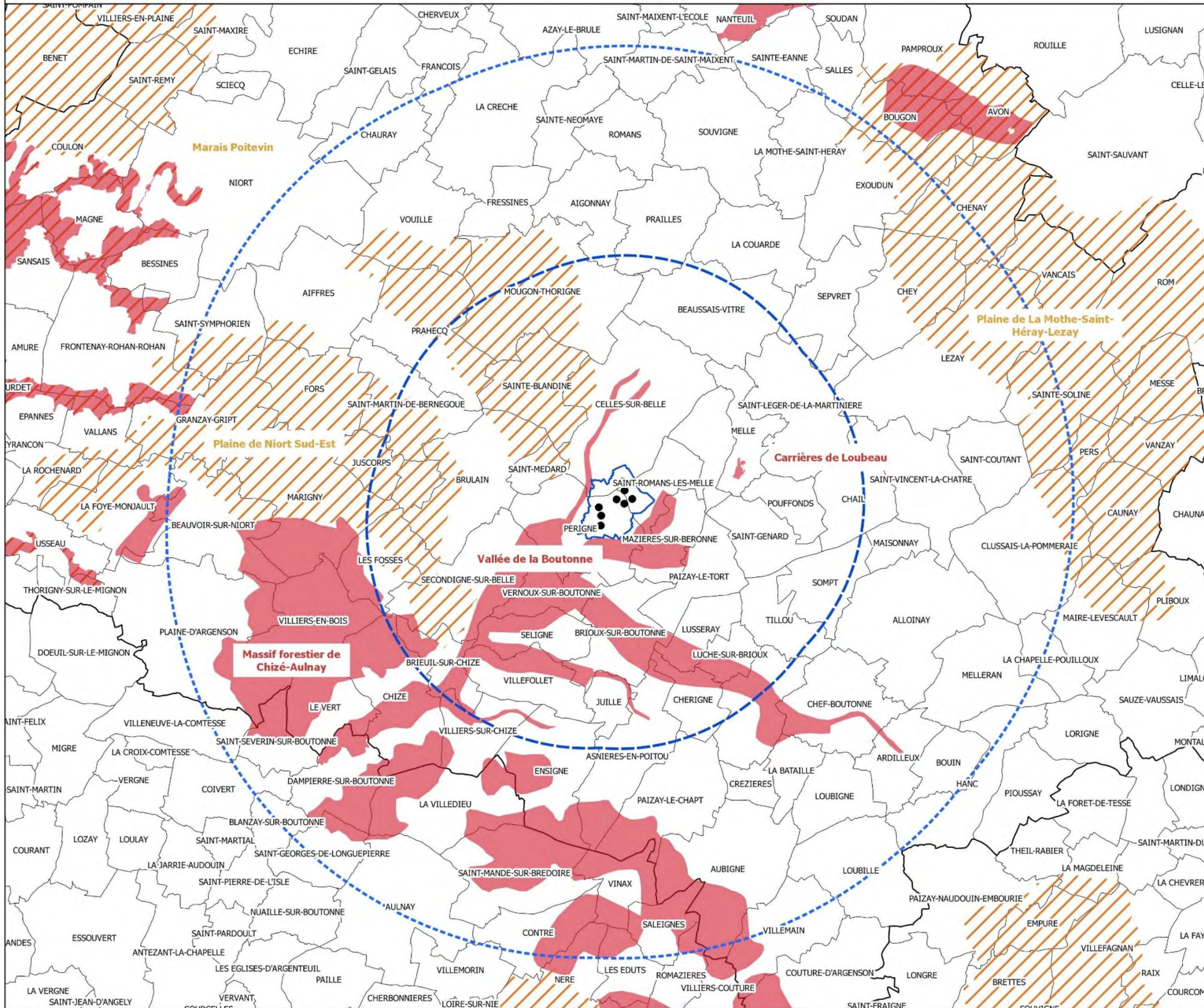
Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Intérêt du site pour la biodiversité (groupes à l'origine de la désignation du site)			
			Avifaune	Chiroptères	Autre faune	Flore / Habitats
<b>Zones Spéciales de Conservation</b>						
FR5400448	Carrières de Loubeau	4,7 km		X	X	X
FR5400447	Vallée de la Boutonne	0,3 km		X	X	X
FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay	9,1 km		X	X	X
FR5400446	Marais Poitevin	19,7 km		X	X	X
<b>Zones de Protection Spéciale</b>						
FR5412022	Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay	15,9 km	X			
FR5412007	Plaine de Niort Sud-Est	1,9 km	X			
FR5410100	Marais Poitevin	20 km	X			

ZIP = Zone d'Implantation Potentielle.

La carte en page suivante localise ces sites par rapport à l'emplacement des éoliennes et des aires d'études.



### Sites Natura 2000 présents autour de la zone du projet



#### Limites administratives

- Limites départementales
- Limites communales

#### Aires d'étude

- Implantation prévue des éoliennes
- Aire d'étude immédiate - AEI
- Aire d'étude rapprochée - AER (10km)
- Aire d'étude éloignée - AEE (20km)

#### Périmètres Natura 2000

- Zones spéciales de Conservation - ZSC
- Zones de Protection Spéciale - ZPS



Projet éolien : Ferme éolienne de la Ceraisaie (79)

#### Sites Natura 2000 présents autour de la zone du projet

N° CARTE - PER_N2000	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/180 000
COORDS - L93	DATE - 07/05/2020
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	



## XXVI. 1. Carrière de Loubeau – ZSC FR5400448

### XXVI. 1. a. Présentation du site

Les « Carrières de Loubeau » correspondent à d'anciennes galeries de mines de plomb argentifères, sur la commune de Melle. Occupant 30 ha dans la vallée de la Béronne dont l'occupation du sol est diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisements de feuillus, haies), ce site est favorable aux activités de chasse et de transit des chauves-souris. Il s'agit également d'un site majeur pour l'hibernation et la reproduction de nombreuses espèces de Chiroptères. C'est notamment le premier site souterrain d'hivernage connu en Deux-Sèvres pour les Rhinolophes, également utilisé en période estivale pour la reproduction du Minioptère de Schreibers (DSNE, 2007 - 2018).

### XXVI. 1. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La Fiche Standard de Données (FSD) mentionne 9 espèces d'intérêt communautaire (7 de Chiroptères et 2 d'insectes), inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Elle mentionne également la présence de 9 autres espèces de Chiroptères d'importance (inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore). Celles-ci ne sont pas présentées dans le tableau suivant.

Tableau 129 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Carrières de Loubeau. »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X					X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	X				X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	0-60 ind.	X		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	0-254 ind.	0-5 ind.	0-44 ind.	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X		X		
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	X		X	X (données DSNE)	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X		X		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X			0-3 ind.	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	0-1 ind.	X		

## XXVI. 2. Vallée de la Boutonne – ZSC FR5400447

### XXVI. 2. a. Présentation du site

La « Vallée de la Boutonne » présente une superficie de 7 333 ha, correspondant à l'ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente). Le lit majeur est constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylves discontinues en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture. Il forme un remarquable site d'accueil d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, Chabot), etc. De plus, de nombreux habitats d'intérêt communautaires (inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) y sont représentés.

### XXVI. 2. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La Fiche Standard de Données (FSD) mentionne 15 espèces d'intérêt communautaire (6 d'insectes, 2 de poissons, 6 de Chiroptères et 1 de mammifère), inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Elle mentionne également la présence de 25 autres espèces de la faune (amphibiens, reptiles et oiseaux) et de la flore d'importance. Celles-ci ne sont pas présentées dans le tableau suivant.

Tableau 130 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Vallée de la Boutonne. »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X				X
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X					X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	X				X
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X					X
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	X				X
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X				X
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X					X
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	X					X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X				X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X				X
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X				X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X				X
Murin de Bechstein	<i>Myotis beschteini</i>	X	X				X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X				X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X			X	X

### XXVI. 3. Massif forestier de Chizé-Aulnay – ZSC FR5400450

#### XXVI. 3. a. Présentation du site

Le massif de Chizé-Aulnay représente le plus vaste ensemble forestier au niveau régional et comprend sept noyaux boisés, séparés par de grands espaces à dominante agricole. Les forêts sont caractérisées comme étant principalement des chênaies pubescentes gérées en taillis, et des futaies de hêtres. La hêtraie de Chizé est soumise, depuis quelques années, à des problèmes de dépérissement important. Paradoxalement, ces maladies permettent aux chauves-souris arboricoles et aux invertébrés à larves saproxylophages de fréquenter plus facilement les arbres sénescents ou morts. Le site héberge donc plusieurs espèces menacées et rares.

#### XXVI. 3. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La Fiche Standard de Données (FSD) mentionne 14 espèces (8 d'insectes, 5 de Chiroptères et 1 espèce d'amphibien) d'intérêt communautaire, inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Elle mentionne également la présence de 48 autres espèces de la faune (amphibiens, reptiles et oiseaux) et de la flore d'importance. Celles-ci ne sont pas présentées dans le tableau suivant.

Tableau 131 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Massif forestier de Chizé-Aulnay. »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X				X
Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	X	X				X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X				X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	X				X
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X					X
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	X					X
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X				X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X				X
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X					X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X				X
Murin de Bechstein	<i>Myotis beschteini</i>	X	X				X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X				X
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	X	X				X
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	X	X				21 ind

### XXVI. 4. Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay – ZPS FR5412022

#### XXVI. 4. a. Présentation du site

La « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay » est une vaste plaine sédimentaire recouverte de groies et de terre rouge argileuse. La céréaliculture y est dominante, mais un maillage bocager accueillant des élevages est encore bien présent. On y retrouve aussi quelques zones humides ponctuelles et des pelouses calcicoles sèches, accentuant la diversité paysagère. Le site est surtout réputé pour son accueil non négligeable de l'avifaune de plaine, avec notamment 40 mâles chanteurs d'Outardes canepetières recensés.

#### XXVI. 4. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La Fiche Standard de Données (FSD) mentionne 41 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, présentes en migration, en hivernage et en reproduction, à l'origine de la désignation de la ZPS.

Elle mentionne également la présence de 15 autres espèces d'oiseaux d'importance. Celles-ci ne sont pas présentées dans le tableau suivant.

Tableau 132112 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay. »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X			90-120 couples	
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X		1-5 ind.		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X	1-10 ind.			
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	X	5-10 ind.			

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	X		1-5 ind.		
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	X		1-5 ind.		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		1-5 ind.		
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	X		1-5 ind.		
Sarcelle d'été	<i>Spatula quequedula</i>	X		X	X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X			4-8 couples	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		15-50 ind.	1-3 couples	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	1-5 ind.	X		
Circaète-Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X		1-2 ind.		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	X		X	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X				5-10 couples
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X		X	10-40 couples	
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	X		0-1 ind.		
Balbusard pêcheur	<i>Pandion halietus</i>	X		1-5 ind.		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X	5-10 ind.			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	1-5 ind.	1-5 ind.		
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	X		1-2 ind.		
Râle des Genêts	<i>Crex crex</i>	X		1-2 ind.		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X	X	X		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X			30-40 couples	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	X			60-80 couples	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	X			X	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	X		1-5 ind.		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X	50-1000 ind.			
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	X		1-10 ind.		
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	X		1-10 ind.		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X		1-10 ind.		
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	X		1-5 ind.		
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	5-15 ind.		X	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X			5-10 couples	
Martin-Pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X				1-10 couples
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X				2-5 couples
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	X		X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X		X		
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	X		X	0-2 couples	

## XXVI. 5. Plaine de Niort Sud-Est – ZPS FR5412007

### XXVI. 5. a. Présentation du site

La ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » est un site majeur pour les oiseaux de plaines céréalières, étant l'un des huit bastions régionaux pour les Outardes canepetières nicheuses (environ 45 mâles chanteurs en 2005 soit environ 5% des effectifs régionaux). 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne ont été inventoriées, dont 5 atteignant une détermination remarquable : l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Pluvier doré, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. En période de nidification, on retrouve l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin comme nicheurs certains au sein de la ZPS. De plus, elle présente un intérêt notable pour le Busard des Roseaux, le Hibou des marais, le Milan noir, la Pie-grièche écorcheur et la Gorgebleue à miroir. Milan royal, Faucon pèlerin, Faucon émerillon, Pluvier doré et Pluvier guignard y transitent au cours de leurs migrations. Enfin, les plaines céréalières abritent d'importants rassemblements postnuptiaux d'Outardes canepetières et d'Œdicnèmes criards.

### XXVI. 5. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La Fiche Standard de Données (FSD) mentionne 18 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, présentes en migration, en hivernage et en reproduction, à l'origine de la désignation de la ZPS.

Elle mentionne également la présence de 10 autres espèces d'oiseaux d'importance. Celles-ci ne sont pas présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 133 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est. »**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X			10-15 ind.	
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	X			1 couple	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X			1-3 couples	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X			10-30 ind.	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	X	X		
Circaète-Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X			1-2 ind.	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X				1-10 couples
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X				1-30 couples
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X			10-80 couples	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X	10-30 ind.			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	0-2 ind.	X		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X	7 ind.	50-100 ind.	20 mâles chanteurs	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	X		250-400 ind.	100-300 ind.	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	X		1-5 ind.		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X	500-1500 ind.			
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	0-55 ind.		0-20 ind.	
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	X			50-60 couples	

## XXVI. 6. Marais Poitevin – ZPS FR5410100 / ZSC FR5400446

### XXVI. 6. a. Présentation du site

Le Marais Poitevin correspond à un vaste complexe littoral et sublittoral qui s'étend sur 2 régions administratives et 3 départements. Cette ZPS est aujourd'hui fragmentée par l'agriculture intensive (maïs notamment). Elle est composée de 3 compartiments écologiques principaux :

- une zone littorale composée de vasières tidales et des prés salés de la Baie de l'Aiguillon, ainsi que de flèches sableuses et de cordons dunaires (côté vendéenne) et de falaises calcaires (partie sud).
- une zone arrière-littorale avec des prairies humides naturelles plus ou moins saumâtres. C'est dans cette zone que se trouvent le marais « mouillé » et le marais « desséché », parcourus par de nombreux canaux.
- une zone à l'intérieur des terres, appelée communément la « Venise verte », où l'eau y est exclusivement douce. On y trouve également des habitats tels que des forêts alluviales, des bas-marais et tourbières alcalines, etc.

Cette ZPS constitue l'une des zones humides majeures de la façade atlantique et un site d'importance pour l'avifaune (on recense plus de 20 000 oiseaux en simultané), tant pour la nidification (Ardéidés, Guifette noire...), que pour la migration (premier site français de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu), ou pour l'hivernage (importance internationale pour les Anatidés et les Limicoles).

Le Marais Poitevin est également une Zone Spéciale de Conservation : 47 espèces animales et végétales inscrites aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore ont été identifiées, et ont permis la désignation de ce site. Parmi celles-ci, on compte :

- 14 espèces de mammifères dont la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et 12 espèces de chiroptères,
- 10 espèces d'insectes dont la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*),
- 13 amphibiens dont le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*),
- 9 poissons dont la Lamproie marine (*Petromizon marinus*) et la Grande Alose (*Alosa alosa*),
- 1 espèce végétale, la Marsilée à quatre feuille (*Marsilea quadrifolia*).

Les FSD mentionnent en outre 19 habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.

### XXVI. 6. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site

La FSD mentionne 112 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, présentes en migration, en hivernage ou en période de reproduction, à l'origine de la désignation de la ZPS. Parmi elles, 61 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, et seulement 24 s'y reproduisent.

Huit autres espèces considérées importantes pour le site sont mentionnées dans la FSD : Faucon hobereau, Tarier des prés, Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Locustelle luscinoïde, Phragmite des joncs, Rousserolle turdoïde et Pie-grièche à tête rousse. Toutes ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

**Tableau 134 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS « Marais Poitevin - FR5410100. »**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X			X	
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i>		X		110 couples	
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	X	X			
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	X		X		
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	X	X	X		
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		9 – 27 ind.		X	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		X			
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>			3 – 5 ind.		
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	X	X			
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		150 – 250 ind.	50 ind.		
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	X		X		
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	X			0 – 1 couple	
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X			85 – 200 couples	
Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	X	X			
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>				117 – 782 couples	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X	X		219 – 667 couples	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X	25 – 35 ind.		1 – 15 couples	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		5 – 10 ind.		772 – 1076 couples	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	X			204 – 485 couples	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	X		1 – 10 ind.		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X	10 – 100 couples	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	X	X	20 – 40 ind.		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		50 – 100 ind.		70 couples	
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	X	0 – 1 ind.	0 – 1 ind.		
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	X		0 – 1 ind.		
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>		0 – 4 ind.			
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>		4 – 28 ind.	X		
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		1300 – 7000	2000 ind.	4 – 15 couples	
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	X	2 – 11 ind.	X		
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>		1000 – 4000 ind.			
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>		6000 – 10000 ind.		194 – 568 couples	
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		2500 – 5000 ind.	X		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>		40 – 75 ind.	X	X	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		4600 – 5000 ind.	X	X	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		3800 – 5500 ind.	X	X	
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		3800 – 6200 ind.	X		
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>				5 – 15 couples	
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		300 – 400 ind.		X	
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>		0 – 35 ind.			
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		1000 ind.	X		
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>		0 – 8 ind.			
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>		5 – 10 ind.			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X			X	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X	10 – 100 couples	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X		X		
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	X	0 – 2 ind.			
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	X	1 – 10 ind.		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	60 – 68 ind.		10 – 100 couples	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	X			
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X		X	80 – 150 couples	
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	X		1 – 10 ind.		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X	X	X		
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	X	X		
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X	
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	X		X	X	
Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	X		X		
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	X			0 – 1 mâle chanteur	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		100 ind.		X	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		50 – 100 ind.		20 – 50 couples	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X	24 – 700 ind.	X		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X			0 – 9 mâles chanteurs	
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>		600 – 800 ind.		50 – 300 ind.	
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X	150 – 215 couples	
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	X	2075 – 9000 ind.	1000 – 1500 ind.	150 – 187 couples	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	X		X	X	
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>		65 – 225 ind.	100 – 500 ind.		
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	X	0 – 4 ind.	X	10 couples	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	X		X		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X	980 – 1680 ind.	4500 – 5000 ind.		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>		1000 – 2000 ind.	3400 – 4500 ind.		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		8200 – 25000 ind.	X	368 – 777 couples.	
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>		5700 – 10500 ind.	20000 ind.		
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>		30 – 90 ind.	X		
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>		10500 – 26000 ind.	20000 ind.		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	X	0 – 11 ind.	0 – 2000 ind.	0 – 2 couples	
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>		X			
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		100 – 120 ind.		X	
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		4000 – 8000 ind.	500 – 800 ind.	7 – 45 couples	
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	X	350 – 550 ind.	350 – 1500 ind.		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>			9000 – 17000 ind.		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		600 – 850 ind.	400 – 2000 ind.		
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>		10 – 30 ind.	X		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	X	150 – 355 ind.	500 – 2000 ind.	45 – 199 couples	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>		1 – 4 ind.	X		
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>		X			
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	X		80 ind.		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		X			
Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>		10 – 40 ind.	X		
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	X	1 – 10 ind.	X		
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeetus melanocephalus</i>	X	X	X		
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	X		1500 – 2000 ind.		
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		850 – 2500 ind.			
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		12 – 30 ind.			
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		X			
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	X		X		
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	X		5 ind.		
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	X	8 – 12 ind.	350 ind.		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X		X	1 – 2 couples	
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	X		X		
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	X		X		
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	X		X		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	X		100 – 200 ind.	27 – 37 couples	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	30 – 246 ind.	X	0 – 5 couples	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X			X	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X				10 – 50 ind.
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	X			X	
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	X			X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X			X	
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	X			200 – 1187 mâles chanteurs	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux Annexe I	Fréquentation du site			
			Hivernage	Migration	Repro.	Sédentaire
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	X		X		
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X		X		

La FSD de la ZSC FR5400446 cite quant à elle 47 espèces animales et végétales, inscrites à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, à l'origine de sa désignation. 55 autres espèces d'importance sont mentionnées : 7 amphibiens, 1 Lépidoptère, 14 Chiroptères, 4 mammifères terrestres, 4 reptiles et 25 végétaux.

Tableau 135 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Marais Poitevin – FR5400446. »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Vertigo moulinsiana	<i>Vertigo moulinsiana</i>	X					X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X				X
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X					X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	X				X
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	X	X				X
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	X					X
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X					X
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	X				X
Capricorne du chêne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X				X
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	X					X
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X					X
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	X					X
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	X					X
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	X					X
Saumon de l'Atlantique	<i>Salmo salar</i>	X					X
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	X	X				X
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	X				X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X			X	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Annexe II	Directive Habitat Annexe IV	Fréquentation du site			
				Hibernation	Migration	Repro.	Sédentaire
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X			X	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X			X	
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X				X
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X				X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X				X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X				X
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	X				X



## XXVI. 7. Espèces des sites Natura 2000 fréquentant la zone de projet

Parmi les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux), 36 fréquentent (ou sont susceptibles de fréquenter, d'après les données bibliographiques) la zone de projet. Il est rappelé, dans le tableau suivant, l'enjeu fonctionnel de ces espèces suivant la période biologique de fréquentation du site d'étude.

Tableau 136 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Cerisaie.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel		
		Nidification	Migration	Hivernage
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Faible	Faible	-
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	-	Très faible	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Faible	Faible	-
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Modéré	Faible	-
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Modéré	Faible	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Modéré	Faible	Très faible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Faible	Faible	-
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Fort	Faible	Très faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Faible	Faible	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	-	Faible	Fort
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Faible	Très faible	-
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	-	Très faible	-
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	-	Très faible	-
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	-	Très faible	-
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	-	Très faible	-
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	-	Très faible	-
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeus melanocephalus</i>	-	Modéré	-
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Modéré	Modéré	Faible
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	-	Modéré	Faible
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	-	Faible	Faible
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Faible	Modéré	Très faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel		
		Nidification	Migration	Hivernage
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Faible	Modéré	Très faible
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	-	Très faible	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	-	Faible	-
Faucon pèlerin	<i>Falco pelegrinus</i>	-	Faible	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	-	Très faible	Très faible
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	-	Très faible	-
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Faible	Modéré	Modéré
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	-	Modéré	-
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Modéré	Modéré	-
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	-	Faible	Très faible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Très fort	Modéré	-
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	-	Modéré	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Faible	-	Modéré
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Faible	Modéré	Modéré
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	-	Très faible	-

**Légende :**  
 En gris : espèces issues des données bibliographiques.  
**BORDEAUX** = enjeu très fort ; **ROUGE** = enjeu fort ; **ORANGE** = enjeu modéré ; **VERT** = enjeu faible ; **VERT CLAIR** = enjeu très faible

Concernant les Chiroptères, 7 espèces fréquentent la zone du projet (inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore). Elles sont rappelées dans le tableau suivant.

Tableau 137 : Espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Cerisaie.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Fort
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Faible à modéré
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Très faible
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Modéré
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Très faible
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Modéré

**Légende :**

**BORDEAUX** = enjeu très fort ; **ROUGE** = enjeu fort ; **ORANGE** = enjeu modéré ; **VERT CLAIR** = enjeu très faible

Aucune espèce de mammifère terrestre (hors Chiroptères) d'intérêt communautaire ne fréquente l'aire d'étude immédiate.

Concernant l'entomofaune, deux espèces fréquentent ou sont susceptibles de fréquenter la zone du projet : il s'agit de 2 Coléoptères saproxylophages, dont les enjeux fonctionnels sont rappelés dans le tableau ci-après.

Tableau 138 : Espèces d'insectes d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Cerisaie.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Modéré
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Fort

**Légende :**

En gris : espèce issue des données bibliographiques.

**BORDEAUX** = enjeu très fort ; **ROUGE** = enjeu fort ; **ORANGE** = enjeu modéré ; **VERT** = enjeu faible ; **VERT CLAIR** = enjeu très faible

## XXVII. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000

### • CHIROPTERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### Barbastelle d'Europe (photographie de la LPO Rhône-Alpes)



L'espèce est présente partout, mais est rare dans le Bassin parisien et sur le pourtour méditerranéen. En période estivale, elle se loge presque toujours contre le bois (écorces d'arbres forestiers) ou dans les bâtiments. Elle chasse à la nuit presque noire ; ses territoires de chasse sont les milieux forestiers, les zones humides et agricoles bordées de haies. Elle mange presque uniquement des micros-Lépidoptères.

L'AEI présente un potentiel en termes d'habitats de chasse ; en revanche, le potentiel de gîte se limite aux zones bâties limitrophes. La Barbastelle d'Europe a été contactée sur presque

tous les points de l'aire d'étude, avec une activité modérée à forte, utilisant les lisières, boisements et réseaux de haies.

La dispersion moyenne autour des gîtes est d'environ 3 km pour cette espèce. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC n'interagissent pas avec la zone d'implantation. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Barbastelle d'Europe de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Grand Murin (photographie de Laurent Arthur)



C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Elle est présente partout en France, mais se fait rare en Bretagne, dans le nord et sur le pourtour méditerranéen où il a subi des extinctions locales. C'est une espèce qui chasse essentiellement dans les milieux forestiers, mais aussi dans les habitats prairiaux. Le Grand Murin installe ses colonies d'estivage dans les combles et leurs effectifs peuvent s'élever à plus de 1 000 individus.

Son habitat de gîte est présent dans les zones bâties à proximité de l'AEI, et son territoire de chasse est présent localement (boisements et lisières). L'activité du Grand Murin sur l'aire

d'étude est variable suivant les saisons (de « faible » à « très forte »).

La dispersion moyenne autour des gîtes estivaux est d'environ 10 km pour cette espèce. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC

n'interagissent pas avec la zone d'implantation. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Grand Murin de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Murin à oreilles échancrées (photographie de NCA Environnement)



Il est présent partout en France, mais est plus abondant dans le centre et l'ouest. Il chasse dans les milieux boisés (feuillus ou mixtes), les jardins, les vergers et les étables où il capture ses proies favorites, les mouches domestiques et les araignées. C'est une espèce anthropophile qui regroupe souvent ses colonies avec celles du Grand Rhinolophe.

Son habitat de chasse est présent localement sur la zone, et son habitat de gîte se limite aux villages aux abords de l'AEI. Le Murin à oreilles échancrées a été contacté au cours des trois saisons, avec une activité plus forte en été.

La dispersion moyenne autour des gîtes estivaux est d'environ 6 km pour cette espèce. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC n'interagissent pas avec la zone d'implantation. Compte tenu du fait que les murins en général sont peu sensibles à l'éolien, en raison d'un comportement de chasse et de transit à faible hauteur (bien en deçà de la zone d'influence des pales des éoliennes), et que le risque de collision est considéré comme non significatif pour cette espèce, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Murin à oreilles échancrées de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Murin de Bechstein (photographie de Laurent Arthur)



Cette espèce est considérée comme typiquement forestière. Elle gîte dans des cavités arboricoles et chasse en forêt où elle affectionne les peuplements denses de chênes ou de hêtres. C'est une espèce très sédentaire.

Cette espèce n'a été enregistrée qu'en été et en automne, sur trois nuits. Il s'agit ici d'individus en transit, sûrement pour rejoindre leurs gîtes d'hivernage dans le cas de ceux captés en automne. Les habitats de gîtes sur l'AEI pourraient être propices pour cette espèce, cependant le Murin de Bechstein est considérée comme rare dans la région. Le potentiel de chasse est faible, l'espèce préférant les boisements vieillissants.

Le domaine vital moyen d'une colonie varie entre 70 et 300 ha, où les individus chassent jusqu'à quelques dizaines voire centaines de mètres du gîte. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC n'interagissent pas avec la zone d'implantation. De plus, la

faible occurrence de l'espèce lors des inventaires laisse supposer une fréquentation exceptionnelle de l'AEI, uniquement pour le transit. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Murin de Bechstein de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Petit Rhinolophe (photographie de Nature Environnement 17)



Son aire de répartition est sensiblement la même que celle du Grand Rhinolophe. Concernant ses territoires de chasse, il utilise préférentiellement les haies et lisières pour se déplacer et chasse en forêt et en prairies bocagères. Ses gîtes d'été se concentrent dans les bâtiments.

L'AEI possède peu d'habitats favorables à cette espèce, même si le réseaux des haies peut être utilisé pour els transits. Ses habitats de gîte sont présents à proximité (bâti). Le Petit Rhinolophe a été contacté régulièrement lors des nuits d'inventaires, avec une activité modérée à forte.

La dispersion moyenne autour des gîtes est d'environ 2,5 km pour cette espèce. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC n'interagissent pas avec la zone d'implantation. Compte tenu du fait que cette espèce évolue essentiellement à basse altitude, et n'est donc pas considérée comme sensible vis-à-vis de l'éolien, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Petit Rhinolophe de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Grand Rhinolophe (photographie de Yves Peyrard)



C'est une des plus grandes chauves-souris de France. Le Grand Rhinolophe se retrouve dans toute la partie centre, ouest et sud-ouest du pays. Pour chasser, il affectionne les milieux bocagers où il trouve ses proies favorites : les Coléoptères coprophages. Les haies ont une très grande importance pour cette espèce qui les utilise comme routes de vol. En période estivale, le Grand Rhinolophe est souvent retrouvé dans les combles et greniers.

Ses habitats de chasse et de gîtes sont rares sur l'AEI. Ces derniers se cantonnent aux zones bâties situées à proximité du secteur d'étude.

La dispersion moyenne autour des gîtes est d'environ 3 km pour cette espèce. La population la plus proche se trouve sur la ZSC « Vallée de la Boutonne », située à environ 300 m de la ZIP. Une interaction entre la zone du projet et ce site Natura 2000 est donc probable. Toutefois, la superficie de cette ZSC est conséquente puisqu'elle englobe la majeure partie de l'AER. Il est donc probable que l'ensemble des populations de cette ZSC n'interagissent pas avec la zone d'implantation. Compte tenu du fait que cette espèce évolue essentiellement à basse altitude, et n'est donc pas considérée comme sensible vis-à-vis de l'éolien, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Grand Rhinolophe de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Minioptère de Schreibers (photographie de Nature Isère)



Cette chauve-souris de taille moyenne est d'affinité méridionale, bien répartie dans le sud de la France. C'est une espèce cavernicole, qui affectionne surtout les grottes naturelles ou les ouvrages d'art. Elle chasse le long des lisières, dans les mosaïques d'habitats et dans les zones éclairées artificiellement. En-dehors des zones urbanisées, il apprécie les massifs forestiers, les cultures bocagères, les boisements alluviaux et autres milieux riches en Hétérocères. Les populations de cette espèce sont fragiles, notamment en hiver. Il s'agit d'une chauve-souris très sensible au dérangement. De plus, son comportement cavernicole la rend

vulnérable de par la destruction ou le comblement des cavités. En France on recense seulement quelques dizaines de cavités renfermant un rassemblement important de Minioptères (Arthur et Lemaire, 2015).

L'habitat préférentiel de gîte n'est pas présent sur l'AEI, et son habitat de chasse est peu présent. L'espèce a été enregistrée au printemps et en automne.

La dispersion autour des gîtes peut s'élever jusqu'à 35 km. Toutefois, il cible des micro-zones de chasse où les insectes sont abondants. Les populations les plus proches se trouvent sur la ZSC « Carrière de Loubeau », à 4,7 km de la ZIP du projet. La population de la ZSC peut fréquenter la ferme éolienne de la Cerisaie, mais le risque est limité de par ses mœurs et sa relative rareté sur le site d'étude. Par ailleurs, un arrêt nocturne spécifique aux chiroptères sera appliqué sur les 5 éoliennes les plus proches des haies. Le projet n'est donc pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Minioptère de Schreibers de la ZSC.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

• **AVIFAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Aigle botté

L'Aigle botté est le plus petit aigle présent en France. L'espèce requiert de grands arbres pour nicher. En Poitou-Charentes, quelques oiseaux sont vu ici et là en période de nidification, sans preuve de reproduction. Plus à l'est se trouvent des populations nicheuses, comme dans le département du Loiret qui comprend l'une des plus importantes de la partie nord de la France (ISSA N. & MULLER Y., 2015).

Au cours des inventaires, aucun individu n'a été observé, mais il est mentionné par la bibliographie. L'AEI n'est pas favorable à l'espèce (absence de boisements), qui se contentera de la survoler.

Étant donné que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été considéré comme « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site soient essentiellement des individus en migration/transit, et au regard des habitats de l'AEI qui réduisent l'intérêt de l'espèce pour ce site, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Aigle botté des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Balbusard pêcheur

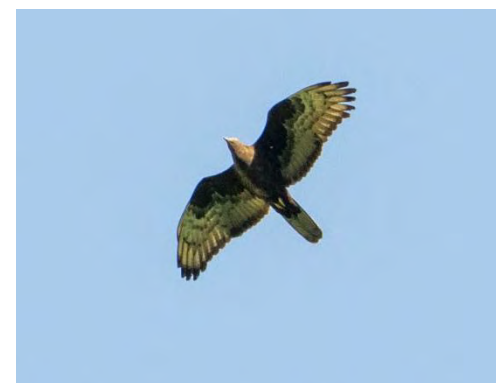
Le Balbusard pêcheur est un rapace diurne qui se nourrit exclusivement de poissons, et ce, dans divers milieux humides : eaux courantes ou dormantes, douces ou salées (INPN). En période de reproduction, il cherche de grands massifs forestiers comprenant des peuplements de vieux pins, en évitant la proximité de l'Homme. En Poitou-Charentes, le Balbusard n'est pas nicheur : il est essentiellement observé lors de la dispersion des jeunes, des migrations et en période d'hivernage. Sa voie de migration ne semble pas liée aux cours d'eau, aux lacs ou à la côte, toutefois il s'y arrête de manière systématique pour se nourrir.

Sur l'aire d'étude immédiate, aucun point d'eau n'est susceptible d'attirer le Balbusard, et au cours de l'étude aucun individu n'a été observé en survol de la zone. Toutefois, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km) se trouvent de nombreux milieux humides (Marais Poitevin et complexes associés, etc.) où l'espèce est régulièrement observée.

Considérant le risque faible de collision associé au projet éolien de la Cerisaie, que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en migration, et au regard des habitats de l'AEI qui réduisent l'intérêt de l'espèce pour ce site, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Balbusard pêcheur des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Bondrée apivore (photographie de NCA Environnement)



Lors de la reproduction, la Bondrée apivore occupe des mosaïques d'habitats forestiers et semi-ouverts. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières... Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'Homme. La recherche essentielle de couvains d'hyménoptères lui fait préférer les sous-bois clairsemés où la couche herbeuse est peu développée.

Les Bondrées apivores reviennent au milieu du printemps et commencent à construire le nid au même endroit que l'année précédente.

La Bondrée apivore est mentionnée par la bibliographie en période de migration et de nidification. Elle se reproduit sur les ZPS voisines et est susceptible de venir s'alimenter sur l'AEI.

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été considéré comme « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en alimentation ou en migration, et au regard des habitats de l'AEI qui réduisent l'intérêt de l'espèce pour ce site, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Bondrée apivore des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Busard cendré (photographie de NCA Environnement)



Le Busard cendré, plus petit des busards européens, est une espèce strictement migratrice. Il peut être observé dès la dernière semaine de mars avec les premiers nicheurs qui se cantonnent dès la première quinzaine d'avril, la migration pré-nuptiale se poursuivant jusqu'à mai. La migration post-nuptiale se déroule entre le 15 août et le début septembre avec des observations tardives jusqu'à novembre.

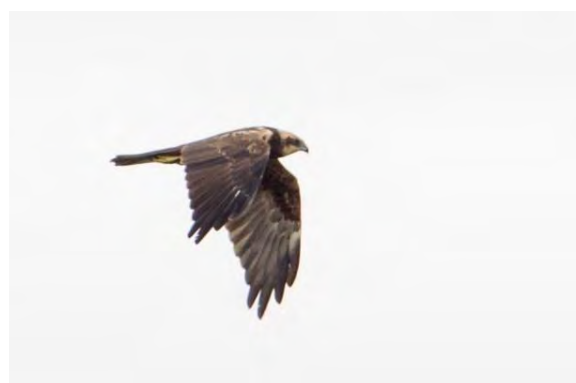
Le Busard cendré n'a pas d'habitat-type. On le retrouve dans une grande variété de milieux ouverts, comme (historiquement) des landes, marais et prairies. Aujourd'hui la grande majorité des nids en France sont localisés dans les cultures céréalières (70-80% dans blés et orges ; THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004), moins fréquemment dans les prairies de fauche, friches et garrigues basses.

Le Busard cendré est connu nicheur sur l'ensemble des ZPS avec jusqu'à 80 couples dans la ZPS Plaine de Niort sud-est (située à seulement 1,9 km de la ZIP), et sur la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay avec 10 à 40 couples recensés. La FSD de cette ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 comme « bon » pour cette espèce, considérée comme nicheuse probable sur l'AEI, qui présente en outre des milieux favorables (cultures ouvertes).

Considérant que le risque de collision est jugé « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en recherche alimentaire ou en migration et que la nidification n'a pas été prouvée localement, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard cendré des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Busard des roseaux (photographie de NCA Environnement)



Plus grand Busard des quatre espèces européennes, le Busard des roseaux niche dans les roselières des marais, parfois en prairies, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau. C'est une espèce de plaine qui s'est adaptée aux cultures céréalières, mais évite les zones forestières et montagneuses. Elle se nourrit essentiellement d'animaux terrestres et aquatiques tels que de petits rongeurs ou oiseaux. Le Busard des roseaux est sociable et peut former des dortoirs.

L'espèce, citée par la bibliographie, est possiblement nicheuse sur l'AEI. Elle est mentionnée sédentaire dans la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est et en hivernage et en reproduction dans la ZPS

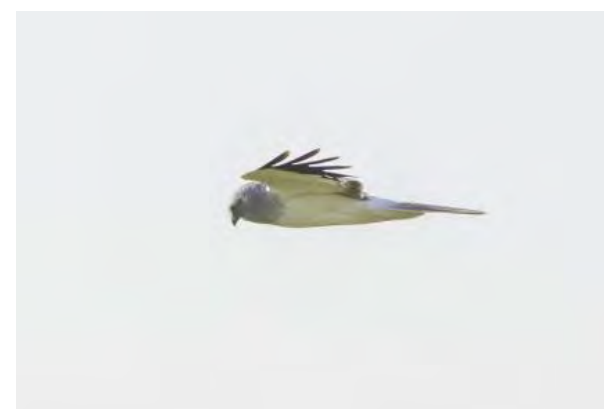
de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay. La FSD de cette dernière ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce comme « bon ».

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des individus en dispersion ou en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard des roseaux des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Busard Saint-Martin (photographie de NCA Environnement)

Le Busard Saint-Martin est le plus commun des busards à l'échelle de la France. Il niche dans une grande variété d'habitats : cultures, coupes forestières, landes, steppes... L'espèce a tendance à se regrouper en petites colonies, et occupe en principe le même territoire d'une année sur l'autre.

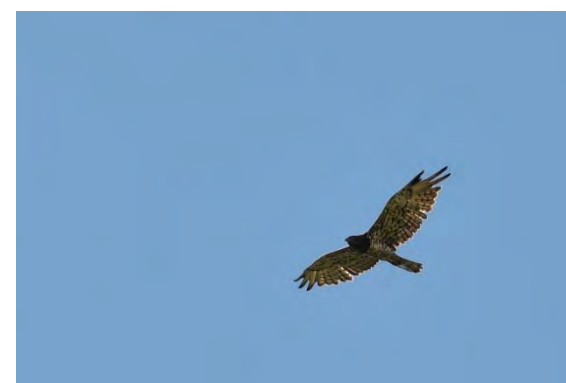


L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur l'AEI : les cultures ouvertes lui sont en effet favorables. Le Busard Saint-Martin est mentionné comme sédentaire sur les ZPS aux alentours avec jusqu'à 30 couples sur la ZPS de la Plaine de Niort sud-est, et entre 5 à 10 couples sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des individus en dispersion ou en alimentation, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard Saint-Martin des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

Circaète Jean-le-Blanc (photographie de NCA Environnement)



Le Circaète Jean-le-Blanc fréquente des habitats chauds et secs, relativement ouverts, mais ponctués de boisements nécessaires à la reproduction : tout dépend de la richesse du milieu en ressources trophiques (reptiles), paramètre essentiel qui conditionne sa présence.

Les couples reviennent sur les mêmes sites de reproduction d'une année sur l'autre. En principe, le même nid est reconstruit peu de temps après leur retour de migration.

Le Circaète est cité dans la bibliographie relative à l'aire d'étude. Deux individus sont mentionnés en reproduction dans la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est et deux en migration dans la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en dispersion ou en migration, que les habitats de l'AEI sont peu favorables pour sa ressource alimentaire (reptiles), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Circaète Jean-le-Blanc des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Elanion blanc (photographie de NCA Environnement)



L'Elanion blanc fréquente les milieux ouverts, les plaines cultivées parsemées de bosquets, haies et boisements, alternées de jachères et prairies. Il niche dans un arbre, isolé ou dans une haie à condition que des perchoirs soient présents pour lui servir de poste de chasse. Son régime alimentaire est dominé par le Campagnol des champs. En plus des micromammifères, l'Elanion blanc se nourrit d'oiseaux et de gros insectes, selon les disponibilités saisonnières. Très erratique, l'espèce est contactée chaque année en toute saison dans le pays. La majorité de la population nicheuse du sud-ouest est sédentaire et semble y passer l'hiver. L'Elanion se cantonne dès la fin de

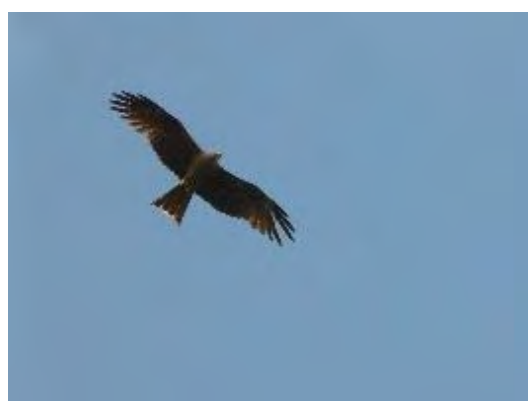
l'hiver, bien qu'il soit quasi-sédentaire sur tout le territoire français. Le domaine vital a été estimé en Aquitaine entre 900 et 1 800 ha par couple, cette estimation englobant une surface importante défavorable et inexploitée (maïs). Dans un habitat plus riche en ressources alimentaires, la taille de ce domaine vital peut donc diminuer.

L'espèce n'a pas été observée au cours des inventaires. Elle est toutefois connue nicheuse dans la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est (1 couple) et peut donc venir s'alimenter sur l'AEI.

Compte tenu que le risque de collision avec la ferme de la Cerisaie a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en alimentation ou en migration, et au regard des habitats de l'AEI qui réduisent l'intérêt de l'espèce pour ce site, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Elanion blanc des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Milan noir (photographie de NCA Environnement)



Le Milan noir peut être observé dans des biotopes très diversifiés. Le site choisi doit tenir compte de deux impératifs : premièrement, la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux favorables à la nidification ; deuxièmement, la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son approvisionnement et à son alimentation. Le Milan noir peut également stationner en bordure des villes.

L'espèce est de retour de son site hivernal au sud du Sahara à la mi-mars. Elle ne reste en France que durant sa phase de reproduction, soit environ 4 mois.

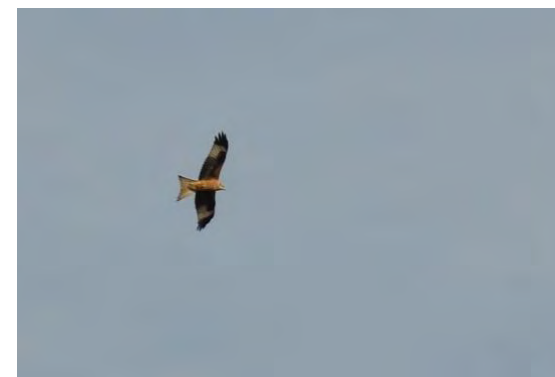
L'espèce est citée par la bibliographie en migration et en période de reproduction sur l'AEI. Elle est mentionnée en migration (jusqu'à 50 individus) et en reproduction (1 à 3 couples) sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, et en reproduction (10 à 30 individus) sur la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est. Les FSD n'évaluent pas l'intérêt des sites Natura 2000 pour cette espèce.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « modéré », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en recherche alimentaire ou en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Milan noir des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Milan royal (photographie de NCA Environnement)

Le Milan royal se reproduit essentiellement dans les milieux ouverts de zones d'élevages extensifs et polycultures



où les surfaces enherbées dominent. L'espèce ne fréquente pas les massifs forestiers trop proches, milieu ne correspondant pas à son mode d'alimentation (repérage/affût en zone ouverte). Espèce opportuniste, son régime alimentaire est très varié.

Le Milan royal est migrateur strict dans la région de Poitou-Charentes, où il ne se reproduit pas. En période internuptiale, il fréquente de nombreux types d'habitats (plaines, marais, bocages, etc.).

L'espèce a été contactée en migration postnuptiale sur l'AEI.

5 individus sont également mentionnés en hivernage sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay. La FSD de cette ZPS ne donne pas d'indication sur l'évaluation de l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce.

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien est « fort », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en migration mais que cette fréquentation demeure ponctuelle, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Milan royal des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Engoulevent d'Europe

L'Engoulevent d'Europe est un migrateur strict : il n'est présent sur le territoire que d'avril à septembre et passe l'hiver en Afrique. C'est une espèce nocturne qui se nourrit exclusivement d'insectes (papillons et Coléoptères). Il fréquente les landes, garrigues, friches, lisières, régénérations forestières et forêts très ouvertes. Il apprécie des sols à végétation basse et clairsemée.

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires ; elle peut toutefois survoler l'AEI en période de migration. L'Engoulevent d'Europe est mentionné comme espèce à l'origine de la désignation de la ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay dans la FSD (5 à 10 couples en période de reproduction). Aucune donnée concernant l'intérêt du site pour l'espèce n'est communiquée dans la FSD.

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien est « faible », et que les individus susceptibles de fréquenter le site sont des oiseaux en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Engoulevent d'Europe des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Limicoles d'eau douce et Mouette mélanocéphale

Le Chevalier sylvain et le Combattant varié sont mentionnées dans la Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay (entre 1 et 10 individus) en période de migration. L'Avocette élégante, l'Echasse blanche et la Mouette mélanocéphale sont quant à eux mentionnés dans la ZPS du Marais Poitevin. Ces espèces n'ont pas été observées au cours des inventaires, leur fréquentation de l'AEI n'étant qu'occasionnelle et passagère (transits ponctuels ou migratoires car absence de milieux propices sur le secteur suivi). Considérant ceci, et le risque de collision avec la ferme de la

Cerisaie, « très faible » à « faible », le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de ces espèces des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour ces espèces.**

[Oedicnème criard \(photographie de NCA Environnement\)](#)



L'Oedicnème criard est surtout un oiseau des milieux chauds et secs. Il habite les terrains calcaires caillouteux ensoleillés occupés par des landes ou des prairies sèches, des cultures basses ou des friches. On le rencontre aussi sur d'anciennes gravières ou sablières, mais il a presque disparu des dunes littorales. Il est grégaire la majeure partie de l'année, avec notamment des regroupements automnaux de plusieurs centaines d'individus dans certaines régions. En période de reproduction, des oiseaux se rassemblent également pour des activités alimentaires et de parade. Ces petits groupes incluent vraisemblablement des couples nicheurs. L'espèce est monogame et les couples se

forment (ou se reforment) dès l'arrivée sur les sites de nids, voire avant (Source : INPN).

Les populations du nord et de l'est de la France migrent vers le sud en automne.

Sur l'AEI, l'Oedicnème est considérée comme nicheur probable. La présence de cultures sur la zone est favorable à cette espèce. Elle est mentionnée comme présente en période de migration (250 à 400 individus) et de reproduction (100 à 300 individus) sur la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est. Elle est également mentionnée en reproduction sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (60 à 80 couples). Les FSD de ces deux ZPS évaluent l'intérêt du site comme significatif pour l'Oedicnème criard.

Les individus migrateurs sont fidèles à leur site de reproduction, comme l'attestent les bagages réalisés sur la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est (CNRS de Chizé). Par conséquent, les interactions entre les sites Natura 2000 aux alentours et la zone de projet semblent peu probables. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Oedicnème criard des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

[Pluvier doré \(photographie de NCA Environnement\)](#)



Le Pluvier doré, nicheur du Grand Nord, est observé sur le territoire uniquement en période internuptiale, généralement à partir du mois d'octobre jusqu'en avril. Grégaires en-dehors de la période de reproduction, les pluviers sont observés en alimentation en groupes de plusieurs dizaines d'individus, parfois associés au Vanneau huppé. Le Pluvier doré fréquente essentiellement les grandes plaines de cultures, les prairies, les marais côtiers et vasières.

Le Pluvier doré exploite en nombre les cultures ouvertes de l'aire d'étude immédiate hors période de reproduction (jusqu'à 460 d'observés entre janvier et février au cours des inventaires). Il est également mentionné dans les mêmes milieux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et (en hivernage) sur deux ZPS comprenant des grandes plaines céréalières : la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (50 à 1000 individus) et la

Plaine de Niort Sud-Est (500 à 1500 individus). La FSD de cette dernière ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce comme étant « significatif ».

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « faible », et que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus en hivernage ou en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier doré des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

[Pluvier guignard](#)

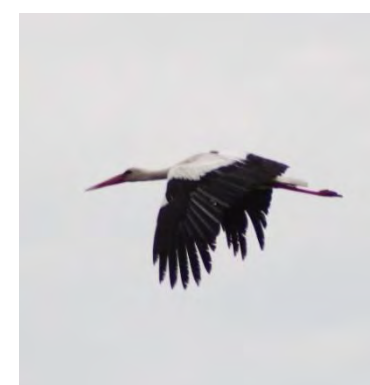
Le Pluvier guignard est nicheur dans la toundra de la Scandinavie à la Sibérie orientale. Il est observé en Europe de l'Ouest uniquement aux passages migratoires, dans des milieux ouverts pauvres en végétation tels que les grandes plaines agricoles (labours, jeunes semis, etc.), seul ou en petits groupes. Il transite par la France d'août à octobre, puis de mars à mai.

Aucune observation n'a été faite au cours de l'étude, mais il est mentionné sur l'aire d'étude éloignée en tant que limicole migrateur (SIGORE / INPN). Les FSD des ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay et de la Plaine de Niort Sud-Est indiquent la présence de 1 à 5 individus de cette espèce en période migratoire.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible », que les rares oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont uniquement des individus de passage (en vol migratoire), et considérant que la zone d'implantation présente des milieux moins attractifs que les ZPS alentour, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pluvier guignard des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

[Cigogne blanche \(photographie de NCA Environnement\)](#)



Pratiquement disparu de France dans les années 1970 (11 couples en 1974), ce grand échassier atteint 1 750 couples sur le territoire national en 2011, en réponse à un programme ambitieux de préservation. La Cigogne blanche s'installe au sein ou en périphérie des grandes zones humides, généralement sur des plateformes artificielles (pylônes ou autres supports) ou sur des arbres. Pour s'alimenter, elle fréquente les marais ouverts, les vallées alluviales et les zones bocagères humides.

En Poitou-Charentes, sa nidification concerne essentiellement la Charente-Maritime, qu'elle recolonise naturellement depuis 1978. La population régionale est estimée à 320 couples en 2011. Elle se reproduit également depuis 2007 dans

l'extrême ouest de la Charente.

Lors des inventaires, des individus ont été observés au cours des deux phases migratoires (printemps et automne). Elle est également mentionnée migratrice dans la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray à raison de 1 à 5 individus, et en reproduction/migration dans la FSD de la ZPS du Marais Poitevin (10 à 100 couples).

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « faible », que les individus susceptibles de survoler le site sont surtout des oiseaux en dispersion ou en migration, et eu égard à la concentration de la population nicheuse des ZPS alentour, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Cigogne blanche des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Cigogne noire

La Cigogne noire se reproduit sporadiquement en France (une soixantaine de couples), sur les basses terres ou à moyenne altitude, dans des forêts de feuillus denses, tranquilles et préservées abritant des pièces d'eau et marécages. L'espèce, bien plus rare que la Cigogne blanche, est mentionnée sur la zone de projet, au passage migratoire et en survol hivernal.

Elle est également mentionnée migratrice dans la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay à raison de 1 à 5 individus, et dans la FSD de la ZPS du Marais Poitevin.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en migration, et qu'aucune donnée récente de nidification n'est attestée à proximité de l'AEI, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Cigogne noire des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Martin-pêcheur d'Europe

Le Martin-pêcheur d'Europe est présent toute l'année dans la région. Migrateur partiel, les adultes sont souvent sédentaires mais les jeunes se dispersent vers le sud. On le retrouve en bordure des plans et cours d'eau dans lesquels il peut pêcher : il se nourrit en effet de petits poissons, d'écrevisses et d'insectes.

L'espèce n'a pas été observée au cours des inventaires. L'AEI est peu favorable à sa présence et sa nidification en raison principalement de l'absence de point d'eau. Il est toutefois connu nicheur sur la ZPS de la Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay (1 à 10 couples) et sur celle du Marais Poitevin. L'espèce peut donc être amenée à survoler l'AEI de façon ponctuelle, lors de l'émancipation des jeunes.

Considérant que le risque de collision avec la ferme éolienne de la Cerisaie a été évalué à « très faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des oiseaux en migration/dispersion (absence d'habitats favorables localement), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Martin-pêcheur d'Europe des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Faucon émerillon

Le Faucon émerillon est le plus petit des faucons européens. Sur le territoire français, il n'est présent que de septembre à avril. A cette période, il fréquente les milieux ouverts où il se nourrit essentiellement de petits oiseaux, capturés très souvent suite à une course-poursuite spectaculaire.

L'espèce est mentionnée par la bibliographie sur l'AEI. La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay la mentionne en hivernage (5 à 10 individus) et la FSD de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne également l'espèce en hivernage (10 à 30 individus), de même que celle du Marais Poitevin. Cependant, aucune évaluation concernant l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce n'est communiquée.

Considérant que le risque de collision avec le parc de la Cerisaie a été évalué à « faible », et que les oiseaux susceptibles de survoler le site sont des individus en migration ou en hivernage, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Faucon émerillon des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin est inféodé aux sites rupestres et bâtiments pour sa reproduction. En Poitou-Charentes, le nombre de sites naturels favorables reste limité, mais l'installation des aires sur le bâti est de plus en plus régulière (Jourde et al. 2015). Il ne construit pas de nid et niche à même son support. Les populations nordiques, migratrices, rejoignent celles du sud, plus sédentaires. Ce grand faucon chasse presque exclusivement les oiseaux en vol, usant de piqués parfois très spectaculaires.

A l'instar du Faucon émerillon, le Faucon pèlerin n'a pas fait l'objet d'observations *in situ* lors des inventaires. La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay cite l'espèce en hivernage et en migration avec un maximum de 5 individus à chaque fois, et la FSD de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne également l'espèce en hivernage (maximum 2 individus) et en migration. Idem pour la FSD de la ZPS du Marais Poitevin. Cependant, aucune évaluation concernant l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce n'est communiquée.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « faible » et que les oiseaux susceptibles de survoler le site sont des individus en migration ou en déplacement en période hivernale, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Faucon pèlerin des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Grue cendrée (photographie de NCA Environnement)



La Grue cendrée se reproduit dans les fondrières, les landes de bruyères humides et les marais d'eau douce peu profonds, ainsi que dans les forêts marécageuses. Elles hivernent dans les campagnes ouvertes, près des lacs et des marais, ou plus loin dans les zones cultivées. Les grues volent cou et pattes tendus, et en vol migratoire souvent en grands groupes en formation « en V ». Elles peuvent voler très haut et sur de longues distances.

Au cours des inventaires, la Grue cendrée a été observée en migration pré-nuptiale et en hiver. La fiche FSD de la ZPS Marais Poitevin mentionne la présence de cette espèce en hivernage (jusqu'à 700 individus) et en migration. Elle est aussi mentionnée en migration et hivernage sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, sans précision d'effectifs. Rappelons que la zone du projet de la Cerisaie est située en limite ouest de la voie majeure de migration de l'espèce en France.

Considérant que le risque de collision a été évalué à « très faible », que les individus susceptibles de survoler le site sont en migration active et que l'AEI ne semble pas favorable à la halte migratoire, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Grue cendrée des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**



### Outarde canepetière (photographie de NCA Environnement)



L'Outarde canepetière est représentée actuellement en France par deux noyaux de population en période de reproduction : l'un situé dans le Centre-Ouest, comprenant des individus migrateurs dont l'hivernage se déroule en péninsule ibérique (un hivernage annuel, mais faible, est cependant noté dans les Deux-Sèvres) ; le second noyau de population, dit sédentaire, se localise sur le pourtour méditerranéen. L'abondance et la distribution de ses effectifs sont évaluées au niveau national par une enquête spécifique tous les quatre ans. Le dernier recensement national a été réalisé en 2016 par le réseau Outarde (associations naturalistes, CNRS, ONCFS et fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon) (GENDRE ET AL., 2018).

Sur l'aire d'étude immédiate, l'espèce n'a pas été contactée. Le FSD de la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne toutefois près de 20 mâles chanteurs dénombrés en 2019. Sur ce site Natura 2000, 7 individus en hivernage ont également été comptabilisés ainsi que 50 à 100 individus en période de migration. La fiche FSD évalue l'intérêt de ce site de « moyenne à réduite ». Un deuxième noyau de population semble se trouver dans la ZPS de la Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay : la FSD mentionne en effet la présence de 30 à 40 couples en période de reproduction. Cette dernière évalue également l'intérêt de ce site Natura 2000 de « moyenne » à « réduite ».

La zone du projet n'est pas favorable à la reproduction de l'Outarde canepetière, et ne semble pas l'être non plus pour la halte migratoire. Un survol du parc par des individus en migration est toutefois possible, en raison de la proximité de ce dernier avec des populations connues (situées dans un rayon de 20 km). Toutefois, compte tenu que le risque de collision avec la ferme éolienne de la Cerisaie a été considéré comme « très faible », et que l'AEI ne semble pas propice à l'espèce, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Outarde canepetière des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Alouette lulu (photographie de NCA Environnement)



L'Alouette lulu fréquente les boisements clairs entrecoupés d'espaces ouverts. C'est à la fin de l'hiver, dès février, que le mâle commence à chanter, la plupart du temps perché ou en vol nuptial. Les premières pontes sont déposées sur des touffes d'herbes en milieu sec entre la mi-mars et mi-avril. En général, les couples ne restent pas isolés et sont en contact avec des familles voisines sur les aires de reproduction.

La population nicheuse en Poitou-Charentes est estimée à entre 4 400 et 14 000 couples en 2009. Entre 1999 et 2009, cette population aurait chuté de 54%, notamment suite à de nombreux retournements de prairies qui causent une perte de son habitat, ce qui lui vaut d'être considérée comme « quasi menacée » dans la région en 2018 (JOURDE ET AL., 2015 ; UICN, 2018).

L'Alouette lulu n'a pas été observée au sein de l'aire d'étude immédiate. Elle est toutefois mentionnée par l'étude bibliographique locale. La fiche FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne sa présence en hivernage et en reproduction, sans donner d'indication sur les effectifs et sur l'intérêt du site pour l'espèce.

Considérant que le risque de collision avec le parc de la Cerisaie a été évalué à « modéré » et que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des migrateurs ou hivernants, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Alouette lulu des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Alouette calandrelle

L'Alouette calandrelle est une migratrice transsaharienne qui affectionne les milieux ouverts, chauds et pauvres en végétation, d'apparence steppique. En France, les populations nicheuses, essentiellement méditerranéennes, accusent un fort déclin. L'espèce est au bord de l'extinction en Poitou-Charentes. Occasionnellement, quelques oiseaux sont notés ici et là, au cours des phases migratoires (avril-juin, puis août-octobre).

Cette alouette n'a pas fait l'objet d'observations *in situ* durant les inventaires, mais elle est citée dans la bibliographie en migration (AEI) et en nidification (AEE) bien que si cette dernière est toujours d'actualité, elle est considérée ici comme anecdotique. La FSD de la ZPS du Marais Poitevin fait référence à l'Alouette calandrelle en période de reproduction, sans toutefois apporter de précisions complémentaires quant à son statut ou l'intérêt du site vis-à-vis de l'espèce.

Considérant que le risque de collision avec le parc de la Cerisaie a été évalué à « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des migrateurs (occasionnels) et que le site d'étude n'est pas favorable à cette espèce des milieux steppiques ou pseudo-steppiques, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Alouette calandrelle des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Gorgebleue à miroir (photographie de NCA Environnement)



La Gorgebleue à miroir est une espèce migratrice, de retour de ses lieux d'hivernage en Afrique et péninsule Ibérique dès la fin du mois de mars. Les départs postnuptiaux ont lieu dès août. Espèce initialement inféodée aux milieux humides, son adaptation aux plaines agricoles comprenant d'importantes densités de champs de colza lui permet d'étendre son domaine dans les terres.

Des individus ont été observés en migration, mais également en nidification (nicheurs probables). L'espèce est également mentionnée par la bibliographie en migration et en nidification dans l'aire d'étude éloignée (20 km).

La FSD de la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est mentionne la Gorgebleue en reproduction avec un maximum de 60 couples. Celle de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne aussi l'espèce en migration et en reproduction (2 couples maximum). Les FSD n'évaluent pas l'intérêt des sites Natura 2000 pour ce passereau. Enfin, la FSD de la ZPS du Marais Poitevin cite la Gorgebleue en reproduction avec jusqu'à 1 187 mâles chanteurs.

L'étendue du territoire d'un couple varie de 500 m<sup>2</sup> à plus de deux hectares, avec une moyenne de 4 000 m<sup>2</sup> (EYBERT ET AL., 2004). On peut ainsi considérer que la zone de projet est déconnectée des populations des ZPS, distantes de 2 km (Plaine de Niort Sud-Est) à 20 km (Marais Poitevin), sites qui par ailleurs présentent une vaste superficie. Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Gorgebleue à miroir des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Fauvette pitchou

La Fauvette pitchou doit son nom à sa petite taille. Elle se reproduit dans les milieux constitués de massifs serrés d'épineux. Les déplacements en période internuptiale sont relativement courts. En effet, ses petites ailes et sa queue disproportionnée ne lui permettent pas de réaliser des grands déplacements. Il s'agit donc d'une espèce de Fauvette à comportement plutôt sédentaire, ce qui induit des fluctuations de populations assez importantes lorsque les hivers sont trop rigoureux (la mortalité peut être significative, mais la reproduction pallie ces pertes).

La Fauvette pitchou n'a pas été contactée sur l'aire d'étude immédiate lors des inventaires. Toutefois, la bibliographie mentionne l'espèce en hivernage, en migration et en nidification sur l'aire d'étude éloignée.

Le FSD du site Natura 2000 du Marais Poitevin mentionne la présence de l'espèce en période de migration, sans toutefois apporter de précisions complémentaires quant à son statut ou l'intérêt du site vis-à-vis de l'espèce.

Considérant que le risque de collision avec le parc de la Cerisaie a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des migrateurs (occasionnels) et que le site d'étude n'est pas favorable à cette espèce adepte des milieux buissonneux et denses, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Fauvette pitchou des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Pie-grièche écorcheur (photographie de NCA Environnement)



La Pie-grièche écorcheur est un oiseau typiquement migrateur, qui ne passe que quatre à cinq mois sur son territoire de nidification. Il ne revient dans nos contrées qu'au mois de mai, et repart dès le mois d'août ou en septembre. L'espèce fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse et arbustive dense et riche en proies (gros insectes, micromammifères...) : bocages, lisières en voie d'embroussaillage, landes, etc.

Sur l'aire d'étude immédiate, la Pie-grièche écorcheur est possiblement nicheuse et est également mentionnée en période de migration. L'espèce est citée comme présente en période de reproduction sur les ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est (10 à 15 couples), de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (90 à 120 couples) et du Marais Poitevin. La FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay évalue l'intérêt du site comme « bon » pour la Pie-grièche écorcheur.

Le territoire d'un couple couvre en moyenne moins de 0,5 ha (GEROUDET, 1980). La densité française moyenne est d'environ 1 couple pour 50 ha, les densités les plus fortes étant de 6 couples pour 10 ha. On peut ainsi considérer que le (ou les) possible(s) couple(s) nicheur(s) sur la zone de projet est(sont) déconnecté(s) des populations des ZPS, la plus proche étant la Plaine de Niort Sud-Est, située à environ 2 km de la

ZIP. Par conséquent, on peut considérer que le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Pie-grièche écorcheur des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Pipit rousseline

Le Pipit rousseline est une passereau migrateur présent sur le territoire français de mars à octobre pour les plus tardifs. Il recherche des milieux ouverts à végétation rase, où il y dépose son nid dans une dépression du sol.

Le Pipit rousseline n'a pas été contacté sur l'aire d'étude immédiate (uniquement en migration par la bibliographie). Il est mentionné comme présent en période de reproduction/migration sur la ZPS du Marais Poitevin, et comme migrateur sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay. Les FSD évaluent l'intérêt de ces sites Natura 2000 comme étant « non significatif » vis-à-vis de cette espèce.

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des migrateurs (sporadiques) et que le site d'étude n'est pas favorable à cette espèce adepte des milieux d'apparence steppique, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Pipit rousseline des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

#### Aigrette garzette (photographie de NCA Environnement)



L'Aigrette garzette niche en colonies souvent mixtes avec d'autres hérons, principalement dans les boisements aux abords de marais d'eau douce ou de lagunes. Elle se nourrit surtout sur les vasières des étangs et les grèves des cours d'eau.

L'Aigrette garzette n'a pas été contactée sur l'aire d'étude immédiate lors des inventaires. Toutefois, la bibliographie la mentionne en hivernage, et en nidification sur l'AER.

La FSD de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay indique la présence d'une dizaine d'individus au maximum en hivernage. Elle n'évalue cependant pas l'intérêt de ce site pour cette espèce. La FSD du Marais Poitevin mentionne la présence de l'espèce en reproduction (jusqu'à 667 couples), ainsi qu'en hivernage. Cette FSD évalue l'intérêt du site pour la reproduction de cette espèce comme « bon ».

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « modéré », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des migrateurs ou individus en transit plus local, et que le site d'étude n'est pas favorable à cette espèce (absence de zones humides), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Aigrette garzette des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Grande Aigrette

La Grande Aigrette niche isolément ou en colonies souvent compactes, dans des phragmitaies inondées âgées, ou dans des arbres. En Poitou-Charentes, l'espèce est migratrice et hivernante régulière depuis les années 2000, avec un premier cas de nidification en Charente-Maritime en 2014 (LPO, 2018). L'espèce fréquente les zones humides relativement vastes et ouvertes pour s'alimenter. Très mobile, elle peut parcourir plusieurs kilomètres pour atteindre ses sites d'alimentation.

La Grande Aigrette n'a pas été contactée lors des inventaires. Toutefois, la bibliographie mentionne sa présence en période d'hivernage et de migration.

Compte tenu de la colonisation récente de l'espèce dans la région, la FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne la présence de la Grande Aigrette uniquement en période hivernale, avec un maximum de 10 individus. La fiche FSD du Marais Poitevin mentionne quant à elle sa présence en reproduction à raison de 1 à 15 couples, avec une évaluation de l'intérêt de ce site comme « bon » pour l'espèce. Elle est également notée sur cette même ZPS en hivernage (25 à 35 individus).

Les individus susceptibles de survoler le site sont des oiseaux en transit ou en migration, et eu égard à la localisation du site, aucune interaction réelle ne peut être mise en évidence entre le projet et les ZPS proches, le risque de collision pour cette espèce étant « faible » tout au long de l'année. Le projet ne remet donc pas en cause les objectifs de conservation de la Grande Aigrette des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### Héron pourpré

Le Héron pourpré est inféodé aux marais d'eau douce régulièrement inondés, avec de grandes roselières. Il se nourrit de poissons, amphibiens, insectes et micromammifères. Il se reproduit en colonies, installées dans des roselières ou bien des boisements humides.

La population nicheuse française est estimée à 2 855 couples (en 2007) et est en forte augmentation (entre 2000 et 2007). Le bastion de cette population se situe en Charente-Maritime et en Vendée, qui comptabilisent plus de 700 couples. La migration postnuptiale débute en août jusqu'en octobre, est se déroule la nuit en groupes. Ils passent l'hiver au-delà du Sahara. Quelques hivernants isolés ont été signalés dans le bassin méditerranéen.

Le Héron pourpré n'a pas été contacté sur l'aire d'étude immédiate lors des inventaires. Il est uniquement cité lors des migrations par le recueil bibliographique.

Il est mentionnée dans la ZPS de la Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay avec 1 à 5 individus en migration. La FSD du Marais Poitevin mentionne quant à elle la présence de l'espèce en reproduction (jusqu'à 485 couples). Cette dernière évalue l'intérêt de ses sites pour la reproduction de cette espèce comme « bon ».

Considérant que le risque de collision avec le parc éolien de la Cerisaie a été évalué à « très faible », que les oiseaux susceptibles de fréquenter le site sont majoritairement des migrateurs ou individus en transit plus local, et que le site d'étude n'est pas favorable à cette espèce (absence de zones humides), le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Héron pourpré des sites Natura 2000.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.**

### • ENTOMOFAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### Lucane cerf-volant (photographie de NCA Environnement)



Le Lucane cerf-volant est commun sur l'ensemble du territoire français sauf dans le nord-est où il est quasiment absent. Les mâles sont souvent observés au crépuscule en vol pendant leur période de reproduction (juin à août), à la recherche de femelles. Se nourrissant de coulées de sève, l'espèce est inféodée aux boisements. Elle préfère les chênaies et les châtaigneraies, mais peut se rencontrer au contact d'autres feuillus. Les larves sont saproxylophages : elles se nourrissent de bois mort, aidant ainsi à sa décomposition.

L'espèce a été contacté au nord-ouest de l'AEI, en lisière d'un boisement potentiellement favorable. La ZSC la plus proche de la zone du projet dont le Lucane cerf-volant est à l'origine de sa désignation est la Vallée de la Boutonne, à environ 300 m de la ZIP. Par ailleurs, la localité où l'espèce a été rencontrée sur l'aire d'étude s'inscrit dans la continuité de cette ZSC. Cependant, le projet n'est pas susceptible d'impacter le Lucane cerf-volant, dans la mesure où aucun arbre favorable à ce Coléoptère ne sera détruit lors du chantier.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est donc retenue pour cette espèce.**

#### Grand Capricorne

Ce Coléoptère, protégé au niveau national et européen, est largement présent dans le sud de la France. Il fréquente les zones de plaines et peut être observé dans divers milieux à condition d'y trouver de vieux chênes : boisements, arbres isolés, parfois même en milieux urbains. Ses larves, en effet, se nourrissent du bois sénescant. Les adultes quant à eux se nourrissent de sève ou de fruit mûrs. Son activité est majoritairement crépusculaire, bien que dans certaines localités on puisse l'observer en journée. L'espèce, qui n'a pas été observée sur l'AEI lors des inventaires (données bibliographiques), est menacée dans le nord du pays par la disparition des vieux chênes, mais se porte mieux plus au sud.

La ZSC la plus proche de la zone du projet dont le Grand Capricorne (ou Capricorne du chêne) est à l'origine de sa désignation est la Vallée de la Boutonne, à environ 300 m de la ZIP. Des interactions sont donc envisageables entre l'aire d'étude et ce site Natura 2000. Cependant, le projet n'est pas susceptible d'impacter le Grand Capricorne, dans la mesure où aucun arbre favorable à ce Coléoptère ne sera détruit lors du chantier.

**Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est donc retenue pour cette espèce.**

## XXVIII. CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'analyse du projet et de ses incidences potentielles sur les sites Natura 2000 les plus proches, la ZSC de la Vallée de la Boutonne et la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est, met en évidence l'absence d'incidence significative sur les objectifs de conservation des sites.

Par conséquent, le projet n'étant pas susceptible d'avoir une incidence notable vis-à-vis des zonages identifiés et des populations d'espèces qui les ont désignés. L'évaluation des incidences Natura 2000 peut donc être arrêtée à un stade d'évaluation simplifiée, conformément à la réglementation.

## XXIX. BIBLIOGRAPHIE

### AVIFAUNE

- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2012. Tome 8 : Oiseaux. La documentation Française, volume 1, 381 p.
- CALIDRIS. Décembre 2011. Etude d'impact de l'implantation d'un parc éolien volet « Faune flore, milieux naturels ». Rendu final. Site de Périgné (79).
- CALIDRIS. Juillet 2012. Etude d'impact de l'implantation d'un parc éolien. Volet « Faune flore, milieux naturels ». Rendu final. Site de Lusseray et Paizay-le-Tort (79).
- BIOTOPE. Septembre 2013. Etude d'impact du projet d'extension du parc éolien « La Tourette » - Communes de Lusseray et Paizay-le-tort. Volet Milieux naturel – Faune (hors avifaune) – Flore.
- DREWITT, A.L. & LANGSTON, R.H.W., 2006. Assessing the impacts of wind farms on birds. *Ibis*, 148, 29-42 p.
- ENCIS ENVIRONNEMENT. Janvier 2019. Suivi environnemental ICPE. Parc éolien de Périgné. Commune de Périgné (79).
- ENCIS ENVIRONNEMENT. Janvier 2020. Suivi environnemental ICPE. Parc éolien de Lusseray. Commune de Lusseray (79).
- ERICKSON, W.P., JOHNSON, G.D., STRICKLAND, M.D., YOUNG, D.P., SERNKA, K.J. & GOOD, R.E., 2001. Avian collisions with wind turbines: a summary of existing studies and comparaisons to other sources of avian collision mortality in the US. National Wind Coordinating Committee Publication.
- ERICKSON, W., JOHNSON, G., YOUNG, D., STRICKLAND, D., GOOD, D., GOOD, R., BORASSA, M. & BAY, K., 2002. Synthesis and comparison of baseline avian end bat use, raptor nesting and mortality informations from proposed and existing developments. WEST Inc. Rapport technique, 92 p.
- ERICKSON, W.P., JOHNSON, G.D. & YOUNG, D.P., 2005. A Summary and Comparison of Bird Mortality from Anthropogenic Causes with an Emphasis on Collisions. USDA Forest Service Gen. Tech. Rep.
- EYBERT, M.C., BONNET, P., GESLIN, T. & QUESTIAU, S., 2004. La Gorgebleue. Editions Belin. 71 p.
- GEROUDET, P., 1999. Les Palmipèdes d'Europe. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 510 p.
- GEROUDET, P., 2008. Limicoles, gangas et pigeons d'Europe. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 585 p.
- GEROUDET, P., 2010. Les passereaux d'Europe. Tome 1 – Des Coucous aux Merles. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 405 p.
- GEROUDET, P., 2010. Les passereaux d'Europe. Tome 2 – De la Bouscarle aux Bruants. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 512 p.
- GEROUDET, P., 2013. Les rapaces d'Europe. Diurnes et nocturnes. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 446 p.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Décembre 2012. Suivis ornithologiques consécutifs à l'installation de trois parcs éoliens de 3D Energies. Les Raffauds (p1), commune de Gournay-Loizé et Les Alleuds. La Tourette (p2), communes de Lusseray et Paizay-le-Tort. Le Teillat (p3), communes de St-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle. Rapport intermédiaire.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Avril 2013. Projet d'agrandissement du parc éolien « La Tourette » (Lusseray – Paizay-le-Tort – p2bis) par 3D Energies. Etude d'impact – Volet ornithologique.
- HÖTKER, H., THOMSEN, K.-M. & JEROMIN, H., 2006. Impacts on biodiversity of exploitation of renewable energy sources: the example of birds and bats - facts, gaps in knowledge, demands for further research, and ornithological guidelines for the development of renewable energy exploitation. Michael-Otto-Institut im NABU, Bergenhusen.
- ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et presence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- JOHNSTON, D.W. & HAINES, T.P., 1957. Analysis of mass bird mortality in October 1954. *Auk* 74: 447-458.
- JOURDE P., GRANGER M., SARDIN J.-P., MERCIER F., COLLECTIF (coords.), 2015. Les Oiseaux du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine le Comte, 432 p.
- KELM D., LENSKI J., KELM V., STRICKLAND D., TOELCH U., DZIOCK F., 2014. Seasonal bat activity in relation to distance to hedgerows in an agricultural landscape in central Europe and implications for wind energy development. *Acta Chiropterologica*, 16(1): 65-73.
- KRIJGSVELD, K.L., AKERSHOEK, K., SCHENK, F., DIJK, F. & DIRKSEN, S., 2009. Collision risk of birds with modern large wind turbines. *Ardea*, 97(3): 357-366.
- LANGSTON, R.H.W. & PULLAN, J.D., 2004. Effects of wind farms on birds. *Nature and environment*, 139, 90 pp.
- LEDDY, K.L., HIGGINS, K.F. & NAUGLE, D.E., 1999. Effects of wind turbines on upland nesting birds in conservation reserve program grasslands. *Wilson Bulletin*, 111 (1), 100-104.
- LES SNATS. Janvier 2012. Inventaires des chiroptères. Projet éolien de Lusseray et Paizay-le-Tort (79).
- LPO. 2017. Cahier technique. Les busards. 60p.
- MARX, 2017. Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015. LPO France. 91 pages.
- NEWTON, I., 2008. The migration ecology of birds. Academic press. 976 pp.
- Oréade-Brèche. Décembre 2014. Suivi de mortalité oiseaux – chiroptères. Parc de La Tourette. Rapport de suivi (18 septembre au 29 novembre 2013).
- Oréade-Brèche. Décembre 2014. Suivi de mortalité oiseaux – chiroptères. Parc de La Tourette. Rapport de suivi annuel (3 mars au 21 novembre 2014).
- Oréade-Brèche. Décembre 2014. Suivi de mortalité oiseaux – chiroptères. Parc du Teillat. Rapport de suivi annuel.
- PRATZ, J.L. (COORD.) ET AL., 2014. Programme de suivi éolien-biodiversité 2010-2016 en région Centre. Bilan des études 2013. 125 pp.
- RIGAUD T. ET GRANGER M. (COORD.) 1999. Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France
- ROBERT M.R. BARCLAY, E.F. BAERWALD & J.C. GRUVER, 2007. Variation in bat and bird fatalities at wind energy facilities: assessing the effects of roto size and tower height. *Can. J. Zool.* 85: 381-387 (2007).
- RUDDOCK, M., & WHITFIELD, D.P., 2007. A review of Disturbance Distances in Selected Bird Species. A report from Natural Research (Projects), Ltd to Scottish Natural Heritage. 181 pp.
- UICN, 2008 – La liste rouge des espèces menacées de France – Oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Communiqué de presse. Comité français de l'UICN, Muséum national d'Histoire naturelle Service du patrimoine naturel.
- THIOLLAY, J.M. & BRETAGNOLLE, V. (2004). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. 176 pp.
- WINKELMAN, J.E., 1992. The impact of the Sep Wind park near Oosterbierum, Friesland, the Netherlands, on birds. Nocturnal collision risk. Rijksinstituutvoor Natuurbeheer, Arnhem. RIN-rapport 92/3.
- YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY, G., 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 775 pp.